

Monsieur Bally BAGAYOKO, Maire de Saint-Denis / Pierrefitte,

Madame Yasmina BEDAR, conseillère municipale en charge de la Mémoire populaire,

Chers amis,

A l'initiative de la municipalité de Saint-Denis, une rue portant le nom du journaliste afro-américain Mumia Abu-Jamal - alors condamné à mort - a été inaugurée ici même le 29 avril 2006 en présence d'une importante délégation de ses soutiens états-uniens. Vingt ans plus tard, Mumia, âgé de 72 ans, est toujours en prison pour un meurtre qu'il n'a pas commis. Grâce à la mobilisation internationale, sa peine a été commuée en prison à vie en 2011 mais sans possibilité de libération conditionnelle. Il n'est donc plus exposé à une menace d'exécution mais condamné à mourir en prison, une autre peine de mort lente comme il la qualifie.

D'abord quelques mots sur son état son état de santé qui est très préoccupant. 44 ans de détention sans suivi médical - dont trois décennies dans couloir de la mort - usent et détruisent. Et l'inhumanité des autorités pénitentiaires à l'égard des prisonniers et de Mumia en particulier est sans limite. Alors que tous les diagnostics médicaux depuis plus d'un an recommandaient un traitement d'urgence, il aura fallu une mobilisation internationale de plusieurs mois et une marche de 160 kilomètres, à laquelle ont participé ses soutiens par centaines en décembre dernier jusqu'à la prison, pour que de premiers soins lui soient enfin prodigués le jour où une délégation française et un journaliste de l'Humanité lui rendait visite. Malheureusement, les traitements n'ayant pas été conduits à leur terme - contrairement aux engagements pris par l'administration pénitentiaire - la situation s'est à nouveau dégradée, l'exposant encore à une cécité partielle voir totale comme ce fut le cas durant toute l'année 2025. La mobilisation de ses soutiens aux États-Unis et dans le monde doit donc encore et au plus vite se faire entendre. À cet effet, le collectif français vient de relancer une campagne d'interpellation des autorités de Pennsylvanie avec cette carte-pétition.

Sur le plan judiciaire, Mumia ne peut plus contester sa condamnation à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle car la plus haute juridiction de Pennsylvanie (la Cour suprême) a définitivement refusé tout examen des nombreuses preuves de son innocence apportées par sa défense. Ses avocats n'ont donc plus la possibilité juridique d'user des procédures d'appel et de recours. Mais l'espoir d'une libération après tant d'années d'incarcération pourrait renaître car la même Cour suprême vient de décider que la peine de prison à vie sans possibilité de libération pour les condamnés pour meurtre au deuxième degré (ceux qui n'ont pas tué) doit être abrogée en raison de son inconstitutionnalité cruelle au regard de la Constitution de la Pennsylvanie. Cette décision est soutenue par l'actuel gouverneur de l'État de Pennsylvanie et d'anciens responsables de l'administration pénitentiaire. Le législateur a quatre mois pour modifier la loi concernant la peine à vie sans possibilité de libération conditionnelle. Après son adoption, elle pourra s'appliquer immédiatement à plus de 1000 prisonniers qui bénéficieraient d'un droit de réexamen de leur peine. Ce ne sera pas encore le cas pour Mumia, mais ses avocats ont l'espoir de pouvoir contester sa peine de mort lente et d'obtenir un allègement de celle-ci qui pourrait conduire à sa libération.

La mobilisation pour sa libération immédiate ne saurait donc connaître de répit, elle est plus que justifiée humainement en raison de son état de santé et pour se soigner. Notre collectif français va donc continuer à porter son combat lors de deux événements internationaux qui auront lieu à Paris prochainement : le Congrès de la Fédération internationale des journalistes à l'occasion duquel ses confrères du monde entier lui renouvelleront leur soutien et exigeront sa libération ... et le Congrès mondial contre la peine de mort auquel participeront ses avocats. Figure emblématique de la lutte pour l'abolition universelle de la peine de mort, Mumia a largement contribué à faire connaître l'enfer du couloir de la mort où il y a passé près de trois décennies et dénoncé les conditions inhumaines et dégradantes dont sont victimes le plus souvent les populations les plus pauvres et les plus discriminées, sans droits et sans moyens pour se défendre. Il y a consacré son premier livre écrit en prison sous la titre « en direct du couloir de la mort ».

Le combat est donc plus que jamais d'actualité avec les initiatives qui se multiplient aux États-Unis ... Mais aussi en France avec les municipalités qui lui ont décernés la citoyenneté d'honneur, les très nombreuses organisations engagées à ses côtés et les soutiens par milliers dont ils disposent. Le combat continue pour que l'administration pénitentiaire et les autorités de Pennsylvanie mettent un terme à l'acharnement inhumain et sans limite dont il est la victime. Mumia doit être libéré sans condition pour qu'il puisse se soigner et retrouver sa famille.

Merci à la ville de Saint-Denis / Pierrefitte pour son engagement,

Merci à son nouveau Maire, fidèle soutien et de longue date au combat de Mumia,

Merci à vous toutes et tous pour votre présence à cet hommage à « la voix des sans voix » comme le surnomme les soutiens de Mumia à Philadelphie.

Et maintenant, écoutons le message que Mumia vous envoie depuis l'enfer carcéral.